



# Réserve Naturelle Régionale de la Côte de Delme

Date de création par le Conseil Régional  
➤ 28 et 29/06/2007

Département ➤ Moselle

Communes ➤ Juville, Liocourt, Puzieux, Xocourt

Milieux ➤ Pelouses calcaires, Hêtre-chêne  
calicole

Superficie ➤ 105 ha

Gestion ➤ Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Contact ➤ Conservatrice de la réserve naturelle  
régionale : 03 87 03 00 90

La préservation de l'environnement, des espaces naturels ou la protection des ressources primaires étaient un tabou, un concept abstrait qui s'effaçait derrière la volonté de l'être humain de produire et puiser dans ce que nous mettais à disposition notre planète. Les consciences se sont éveillées, les mentalités ont évolué, les pratiques ont changé.

Désormais, et fort heureusement, je dirais même fort « naturellement », l'objectif est de protéger ces milieux naturels, les espèces végétales, animales, le patrimoine géologique, tout en sensibilisant le public à la fragilité de notre écosystème.

Nous le devons à nos enfants car ne l'oublions pas, nous ne sommes que les locataires de leur terre.

Les réserves naturelles, qu'elles soient nationales ou régionales, répondent à ce besoin d'assurer une protection de ce patrimoine exceptionnel. Ma famille est originaire de Delme. Je connais ce territoire, j'admire sa beauté, sa fertilité. Les balades, le calme, l'horizon, du chant des oiseaux aux stridulations des criquets. C'est comme un air de Méditerranée à nos portes.

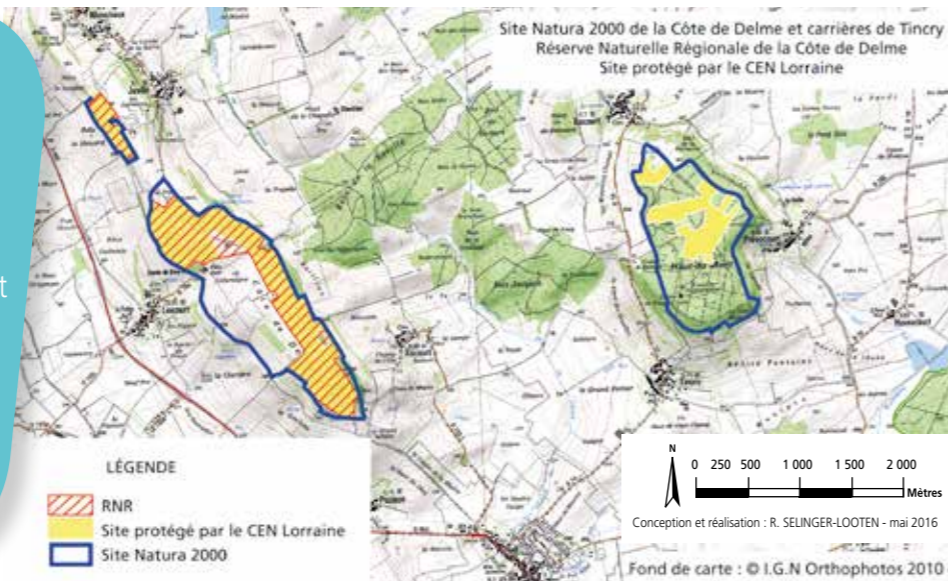
La Région Grand Est est riche de ces paysages et milite en faveur de leur défense. C'est le choix fait par Philippe RICHERT puis Jean ROTTNER, celui de l'accompagnement, du soutien et de la promotion de ces espaces qui font l'identité même de notre Région. Cette protection est l'affaire de tous, et je sais pouvoir compter sur chacune et chacun d'entre vous pour faire rayonner la RNR de la Côte de Delme au-delà de ses frontières.

**Marie TRIBOUT**, Conseillère Régionale Déléguée  
aux Usages Numériques, Présidente du Comité  
Consultatif de la RNR de la Côte de Delme

© V. Munier

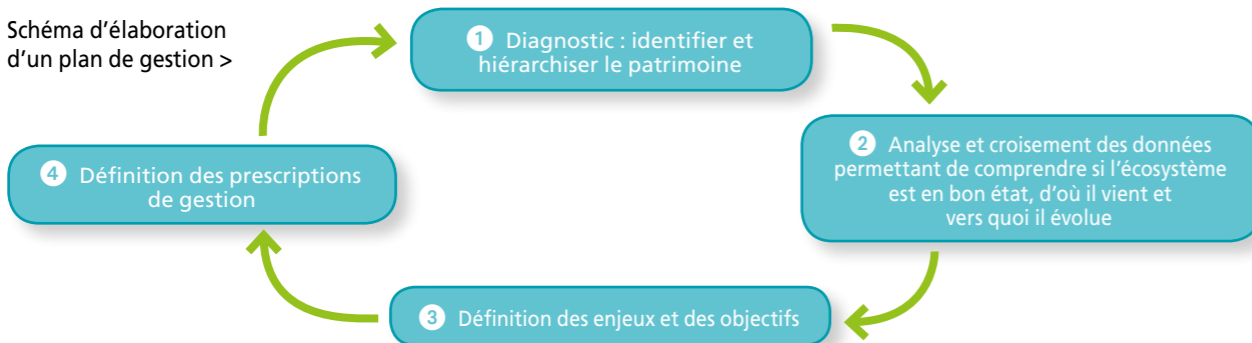
# Présentation du plan de gestion

La Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la Côte de Delme est intégrée en totalité dans le site Natura 2000 « Côte de Delme et carrières de Tincry ». Aussi, au moment du renouvellement du plan de gestion de la RNR, il a été décidé de ne faire qu'un seul document de gestion alliant plan de gestion de la RNR et document d'objectifs du site Natura 2000. Cette mutualisation devrait rendre les descriptions et les mesures de gestion préconisées plus concrètes et cohérentes.



## 1. Un plan de gestion : qu'est ce que c'est ? à quoi ça sert ?

Schéma d'élaboration d'un plan de gestion >



Un plan de gestion (PG) est un document rédigé, approuvé et diffusé. Il décrit un site, son fonctionnement, ses valeurs et ses problèmes, définit les objectifs de gestion et organise une programmation des opérations. Le plan de gestion d'un site Natura 2000 s'appelle un document d'objectifs (DOCOB).

La rédaction d'un plan de gestion et d'un document d'objectifs est obligatoire pour les réserves naturelles régionales et les sites Natura 2000.

Le plan de gestion / document d'objectifs de la RNR et du site Natura 2000 a été soumis à l'avis du comité consultatif de la RNR et du comité de pilotage du site Natura 2000 (réunions des 10 février et 6 juillet 2017). Il sera ensuite approuvé par le Conseil Régional, après consultation du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel\*.

\* Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est une instance de spécialistes désignés pour leurs compétences scientifiques. Il peut être saisi par le préfet de région et le président du Conseil Régional sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel.

## 2. Présentation des résultats



Le site d'étude est constitué majoritairement de trois types d'habitats naturels : les pelouses calcaires, les forêts et les gîtes à chiroptères. Ce sont incontestablement les pelouses calcaires qui ont justifié le classement du site et qui ont fait l'objet de suivis réguliers.

### Les pelouses calcaires

L'habitat « pelouse calcaire », présent sur la Côte de Delme et la pelouse de Bacourt, est protégé à l'échelle européenne. Il existe différents types de pelouses. Celle qui est présente à Delme est la plus commune sur le territoire lorrain. Ces milieux ont fortement régressé au niveau national mais restent bien représentés sur le territoire lorrain\*. Notre région a donc une forte responsabilité à engager des démarches de protection en faveur de cet habitat. Les surfaces de pelouses présentes sur Delme sont remarquables : il est rare de trouver sur le territoire lorrain d'aussi vastes superficies de pelouses calcaires d'un seul tenant.

Dans le cadre du statut Natura 2000 du site, cet habitat est classé prioritaire en matière de protection et accueille un grand nombre d'orchidées dont une protégée à l'échelle régionale. En effet une quinzaine d'espèces se développe sur les différents secteurs du site, dont l'**Ophrys bourdon**, mouche, abeille, ou encore l'**Orchis homme pendu** et militaire qui sont les plus emblématiques. L'**Epipactis de Müller**, espèce protégée en Lorraine est également présente sur la Côte de Delme et sur Bacourt.

Cet habitat est également un lieu propice à l'accueil d'insectes, de reptiles et d'autre petite faune. Le cortège d'invertébrés (papillons, criquets, sauterelles) est très diversifié et montre des affinités méditerranéennes remarquables, telles que des papillons et criquets inféodés aux milieux chauds et secs (**Azuré bleu-céleste** et Criquet rouge-queue, espèce très rare sur le territoire lorrain).

La **Pie-grièche écorcheur**, oiseau caractéristique avec son bandeau noir sur les yeux, apprécie également ces espaces ouverts, parsemés de buissons d'épineux.

### CONSTAT pour les pelouses

Au cours des temps géologiques, cet ensemble de pelouses sèches a été déconnecté du système des côtes de Moselle auquel il appartient cependant. Cet isolement limite fortement les échanges avec d'autres milieux similaires sont très limités. Bien que l'intérêt du pâturage sur la Côte de Delme ait été mis en évidence, le bilan global conduit à proposer une modification de la pratique de gestion pastorale et de la gestion mécanique associée.

### Ce qu'il faut retenir

Les pelouses ont fait l'objet de nombreux suivis scientifiques depuis 1999, date du début d'expérimentation de gestion par pâturage. Les suivis permettent d'ajuster régulièrement la gestion afin de garantir le bon état de conservation de l'habitat de pelouse et l'expression maximale de la diversité spécifique associée à cet habitat.

Ainsi :

- **TRANSUMANCE DU TROUPEAU OVIN**  
Une façon indirecte de « rapprocher » les pelouses de la Côte de Delme, de Bacourt et des pelouses des côtes de Moselle est de faire transhummer les brebis à travers ces différents sites. Les brebis arriveront après avoir pâturé un autre site et apportent dans leur laine des graines ou larves d'espèces, qui pourront diversifier et permettre un brassage génétique des populations en place.
- **RÉDUCTION DE LA DURÉE DU PÂTURAGE** sur la Côte de Delme qui permettra de maintenir les habitats et les espèces

En juin, les 200 brebis arriveront sur la Côte de Delme, et seront gardiennées comme les années précédentes. Elles resteront environ 3 mois sur le site. En août, 50 de ces brebis iront pâturer la pelouse de Bacourt.

- **LES ANCIENNES JACHÈRES DE XOCOURT** seront restaurées en prairie sèche (habitat d'intérêt européen). Une fauche agricole, tardive et sans fertilisation, est préconisée.
- **SUR LA PELOUSE DE BACOURT**, le passage d'une troupe de brebis plus conséquente et sur un temps plus limité permettra une meilleure restauration des habitats.

### Chiffres clés Faune/Flore

#### FLORE

Plus de **300** espèces détectées  
Cortège de **15** orchidées, dont **1** nouvelle donnée = **1** orchidée protégée

#### FAUNE

Avifaune : plus de **60** espèces  
Reptiles : **3** lézards  
Insectes : près de **300** espèces

\*La Lorraine présente un paysage de reliefs typiques de côte, très marqué, qui favorise ce type d'habitat naturel. Par ailleurs, le fait que de grandes transhumances de troupeau ovins perdurent jusque dans les années 1950/1960 et la difficulté de cultiver ces milieux, ont favorisé le maintien des habitats de pelouses sur ce territoire.

## La forêt

La forêt occupe environ la moitié du site Natura 2000, en majorité sur le secteur du Haut du Mont.

### CONSTAT

Cet habitat, ainsi que les espèces inféodées (notamment les insectes exploitant le bois mort) sont mal connus et méritent une étude particulière. Des études et suivis seront mis en œuvre sur la durée de ce nouveau document de gestion.

## Les gîtes à chiroptères (chauves-souris)

Le site est également reconnu pour ses populations de chauves-souris, qui trouvent dans le secteur des conditions favorables à leur rythme de vie si particulier (Pour plus de précisions sur les chauves-souris, cf. pages 5 à 7).



## 3. Les Objectifs de Développement Durable retenus (ou objectifs à long terme)



Les Objectifs de Développement Durable (ODD) permettent d'identifier les résultats attendus par la mise en œuvre des actions associées aux objectifs. Ils constituent la ligne directrice, ce vers quoi tendre.

### • ODD1 - Renforcer l'intérêt écologique du site Natura 2000

Le site est composé de deux entités éclatées, Côte de Delme et Haut du Mont, enserrées dans un contexte agricole. Il est également isolé du reste des pelouses des Côtes de Moselle. La possibilité de rendre une trame opérationnelle et réelle entre les deux entités du site Natura 2000 et de favoriser les échanges avec les pelouses des côtes de Moselle doit être étudiée.

### • ODD2 - Garantir un bon état de conservation des habitats de pelouses et ourlets

Les habitats de pelouse calcaire du site devront bénéficier d'une gestion adaptée, favorable au re-

tour ou au maintien du bon état de conservation. Il est nécessaire de maintenir une gestion extensive (fauchage et/ou pâturage) afin d'éviter la dynamique naturelle d'embroussaillage de ces milieux, et de respecter un plan de pâturage qui détermine des périodes de pâturage en fonction d'un zonage.

### • ODD3 - Préserver les espèces d'intérêt communautaire et patrimonial

Les actions de gestion de leurs habitats respectifs ont pour objectifs de préserver voire de favoriser les populations d'espèces remarquables du site.

### • ODD4 - Compléter l'état des connaissances



### actuelles et le suivi des habitats et des espèces

Poursuivre le suivi des habitats et espèces afin d'évaluer l'effet des actions proposées. Il est indispensable de poursuivre la connaissance des groupements forestiers du site, tant au niveau habitats qu'au niveau des cortèges d'insectes saproxyliques.

### • ODD5 - Impliquer les acteurs et sensibiliser le public aux enjeux de la RNR et du site Natura 2000

Les acteurs du territoire mais également les locaux doivent être informés du patrimoine naturel du site, des actions qui y sont menées et de sa fragilité. La sensibilisation et la communication sont des axes primordiaux à développer.

### • ODD6 - Animer et coordonner le plan de gestion de la RNR et le DOCOB

Afin de mettre en œuvre les actions proposées dans le DOCOB et le Plan de Gestion, une animation des partenariats est indispensable.

Les ODD sont ensuite déclinés en opérations planifiées sur la durée du plan de gestion et du document d'objectif (soit 10 ans).

## Les chauves-souris, des mammifères remarquables

En région Grand Est, 24 espèces sont connues. Les 34 espèces de chauves-souris présentes en France (métropole) sont intégralement protégées et parmi elles, 12 sont reconnues d'intérêt communautaire.

## 1. Un rythme de vie bien particulier

Les chauves-souris sont actives de mars à octobre, ce qui correspond notamment à la période d'activité des insectes dont elles se nourrissent.

### Milieu de vie

La présence des chauves-souris est souvent associée à leurs gîtes d'estivage ou d'hibernation. Pourtant, les chauves-souris exploitent des territoires relativement vastes et ont besoin d'un ensemble de critères environnementaux pour pouvoir se maintenir. On distingue 3 zones à leur domaine vital :

#### • Habitat de gîte :

Milieux souterrains, crevasses et fissures des parois rocheuses, derrière les écorces ou dans les cavités des arbres. Elles occupent aussi la majorité des constructions, des charpentes aux caves, en passant par les ponts et les ouvrages militaires.

#### • Terrain de chasse :

Prairies, pelouses, forêt, cours d'eau ou sous les lampadaires des villages. La présence d'insectes est un critère essentiel. Le milieu de chasse varie selon les espèces.

#### • Les corridors de déplacement :

Les zones de chasse peuvent parfois être éloignées des gîtes et les distances parcourues varient en fonction des espèces et du milieu environnant (de 5 à 30 km du gîte). Lors de leurs déplacements, les chauves-souris empruntent les alignements de buissons et d'arbres, les haies, les lisières forestières, les cours d'eau, etc. La plupart des espèces sont donc particulièrement vulnérables à la disparition de ces structures linéaires. En effet, elles ne peuvent pas s'orienter dans un milieu trop ouvert à cause du manque de points de repère (plaine de grande culture). Presque toutes les chauves-souris quittent leur gîte à la tombée de la nuit. Elles s'orientent et chassent à l'aide de l'écholocation, un système comparable au sonar qui leur permet d'évoluer dans l'obscurité la plus totale. D'où l'importance des éléments du paysage pour se repérer.

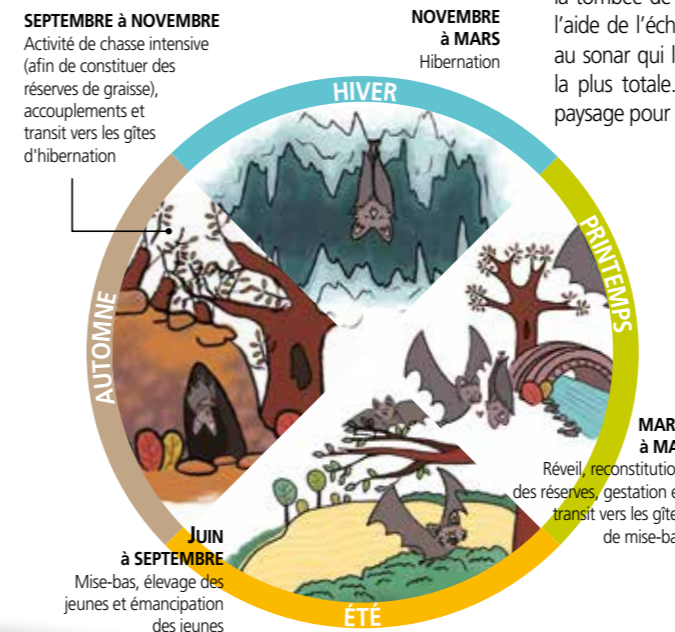
## Le saviez-vous ?

Les chauves-souris sont des mammifères volants qui allaitent chaque année un seul petit. En Europe, toutes les chauves-souris sont insectivores. En une nuit, une chauve-souris peut consommer près de la moitié de son poids en insectes variés tels que les moustiques, mais aussi des papillons de nuit. Les chauves-souris se comportent donc comme d'excellents insecticides naturels. La chauve-souris la plus légère sur notre territoire est la Pipistrelle commune : 3 à 8g ; tandis que la plus lourde pèse entre 28 à 40g (Grand Murin).

## Des animaux protégés mais menacés

De multiples facteurs menacent leurs populations :

- la disparition ou la modification des gîtes : rénovation des bâtiments ou des ponts, fermeture de l'entrée des gîtes souterrains, abattage des arbres à cavités, l'éclairage des constructions... ne prenant pas en compte ces mammifères...
- la transformation de leur domaine vital (routes de vol et terrains de chasse) : densification du réseau routier, abandon du pâturage extensif, destruction des haies, disparition de zones humides, homogénéisation des boisements, artificialisation des cours d'eau...
- les dérangements durant l'hibernation ou la reproduction,
- l'utilisation de produits chimiques : traitement de charpentes, pesticides...
- mortalité directe : développement éolien, circulation routière, ...





## 2. Les chauves-souris, la Côte de Delme et le Haut du Mont

Le site Natura 2000 accueille 13 espèces de chauves-souris, dont 6 espèces d'intérêt communautaire : Petit Rhinolophe, Grand Rhinolophe, Vespertilion de Bechstein, Vespertilion à oreilles échanquées, Barbastelle d'Europe, Grand Murin, ainsi que 7 autres espèces.

On y retrouve des gîtes à proprement dit, tels que des clochers d'églises, des anciens ouvrages militaires tels que les blockhaus et sapes datant de la Première Guerre Mondiale.

Les chauves-souris utilisent ces sites à différentes phases de leur cycle de vie : hivernage, reproduction, estivage et transit. Mais elles y trouvent également des terrains de chasse propices que sont les pelouses pâturées, le massif forestier du Haut Mont ainsi que les lisières forestières et les haies.

Sur la Côte de Delme, les chauves-souris occupent essentiellement d'anciennes installations militaires (sapes, blockhaus). Ces sites accueillent plusieurs espèces en période d'hivernage, de transit et parfois d'estivage.

Le site forestier du Haut du Mont est majeur pour sa diversité en chauves-souris. Deux sapes sont utilisées par ces espèces, dont une qui a été mise en sécurité. Cette sape est reconnue comme un haut lieu chiroptérologique sur le territoire lorrain. Il apparaît que la carrière de Tincry est un site majeur de swarming (grand rassemblement de chiroptères de la mi-août à novembre) pour au moins 2 espèces (Vespertilion à oreilles échanquées et Vespertilion de Bechstein) qui s'y retrouvent pour échanger de nombreuses informations mais aussi pour s'y reproduire.

Les combles des églises des communes de Bacourt, Tincry, et Xocourt, ainsi qu'une grange sur la commune de Prévocourt sont exploités par le Petit Rhinolophe, espèce phare du site.



### CONSTAT pour les chauves-souris :

Le facteur de sensibilité de ces espèces est essentiellement le dérangement en période hivernale, la disparition ou la dégradation des gîtes d'accueil, des terrains de chasse et des éléments de paysage favorables à leurs déplacements.

Les facteurs favorables à la présence de ces espèces sur ce site sont :

- Conservation d'un bâti traditionnel offrant des accès et des conditions favorables (combles de vieilles bâtisses : églises, granges, maison, ...),
- Présence de sites d'hivernage (cavités souterraines),
- Qualité des terrains de chasse (secteur pâturé et bocagers, massifs forestiers diversifiés),
- Possibilités de déplacements (réseau de haies, bosquets, lisières forestières).

### Ce qu'il faut retenir

Les chauves-souris sont des mammifères possédant un cycle de vie très spécifique et qui sont très sensibles à la qualité de leur environnement. Sur le secteur de la Côte de Delme et du Haut du Mont leur présence est en lien étroit avec les paysages diversifiés structurés par l'agriculture (prairies de fauche, pâtures, haies, bosquets, ...), et aussi avec les habitations humaines (combles, clochers, granges).

Le principal lieu d'hivernage présent sur le site est protégé (grille interdisant l'accès). La priorité pour ces espèces est de garantir des conditions d'accueil favorables (lieux de chasse, gîtes de reproduction et d'hivernation). Ainsi, par exemple, pour les combles des églises, il s'agira de sensibiliser les conseils municipaux et les conseils de fabrique à la présence de ces espèces, afin qu'elles soient prises en compte en cas de travaux (réunion d'information, intervention en conseil municipal).



## 3. Le Petit Rhinolophe, enjeu principal du site

Le **Petit Rhinolophe** représente l'enjeu principal du site (en termes d'espèces). En effet, il est présent dans la plupart des cavités souterraines du site, en période hivernale, de transit et d'estivage et de façon très régulière. Par ailleurs, plusieurs gîtes utilisés en période de reproduction ont été recensés dans les environs immédiats : combles des églises de Bacourt, Tincry et Xocourt, ainsi qu'une grange sur la commune de Prévocourt.

Le territoire lorrain est aujourd'hui considéré comme le dernier espace de l'ouest de l'Europe centrale où le Petit rhinolophe est encore solidement implanté avec des colonies vigoureuses.

Cette population apparaît comme isolée géographiquement des autres populations du territoire lorrain (plus à l'ouest). Cet isolement semble lié aux paysages peu propices aux déplacements de l'espèce. En effet, le Petit Rhinolophe a besoin de corridors bien marqués dans son environnement comme les haies et les ripisylves pour ses déplacements. Son sonar ultra perfectionné n'émettant pas au-delà de 10 mètres, une coupure nette d'un corridor est pour lui un réel handicap. Cette particularité montre bien la nécessité d'un maillage de haies et de lisières et de ripisylves continu.

Le Petit Rhinolophe est une espèce illustrant bien l'interaction avec le paysage façonné par le monde agricole et le bâti traditionnel lorrain.

Si l'espèce perdure encore sur ce territoire c'est qu'elle y trouve un territoire de chasse et des gîtes correspondant à ses besoins.

### Les menaces

Les menaces pèsent à la fois sur les gîtes d'été et d'hiver ainsi que sur les terrains de chasse.

La réfection des bâtiments empêchant l'accès en vol pour le Petit Rhinolophe est entre autres responsable de la disparition de nombreux gîtes pour cette espèce de chauves-souris. La modification du paysage (disparition des zones pâturées et fauchées), qui s'accompagne de l'arrachage des haies, et l'assèchement des zones humides, entraînent une disparition des couloirs de déplacement et des terrains de chasse. L'accumulation des pesticides utilisés en agriculture intensive et des produits toxiques pour le traitement des charpentes conduit à une contamination des chauves-souris tout autant qu'à une diminution voire une disparition d'insectes.



## Présentation de l'espèce

**Longévité :** 3 à 4 ans

**Poids :** entre 5 et 9g

**Au repos et en hibernation,** le Petit Rhinolophe se suspend dans le vide et s'enveloppe complètement dans ses ailes, ressemblant ainsi à un « petit sac suspendu ».

Le Petit Rhinolophe recherche des paysages semi-ouverts où alternent haies, prairies de fauche, pâtures et forêts avec corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante car un vide de 10 m semble rédhibitoire.

**Les gîtes d'hivernation** sont des cavités naturelles ou artificielles souterraines aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, T° proche de 10°C, tranquillité absolue.

**Gîtes de mise bas :** combles ou caves de bâtiments, milieu assez chauds et relativement clairs.

**L'espèce est fidèle aux gîtes d'estivage et d'hivernation**

## Les préconisations en sa faveur sur le site

- **Pérenniser et améliorer les conditions d'accueil dans les sapes :**
  - consolider la sape du Haut du Mont, et prévoir un meilleur tamponnement thermique de ce site par le cloisonnement du fond de la cavité.
  - réouverture d'une entrée de sape située sur la Côte de Delme (obturée par une décharge sauvage de gravats) et la pose d'une grille pourrait permettre d'augmenter le potentiel d'accueil en hiver, voire de proposer un gîte de substitution en cas de disparition brutale d'un site, connu ou non.
- **Pérenniser les conditions d'accueil dans les sites de reproduction (églises) :**
  - garantir le maintien des accès en vol ;
  - ne pas utiliser de produit de traitement des charpentes toxiques pour les chauves-souris ;
  - éviter tout dérangement en période de reproduction (mai à juillet inclus) ;
  - prévoir des aménagements spécifiques afin d'éviter l'installation de Pigeons domestiques ;
  - anticiper et adapter tous travaux de réfection afin de prendre en compte les colonies.
- **Assurer le maintien de la qualité des terrains de chasse et des axes de déplacement.**
- **Éviter l'utilisation de traitement chimique du bétail en cas de pâturage dans un rayon de 5km.**

Vous trouverez plus d'informations sur les chauves-souris de notre Région sur le site internet de la CPEPESC de Lorraine, dans la rubrique :

« **Chauve-sourisinfo** »

([http://www.cpepesc-lorraine.fr/chauve\\_souris\\_info.html](http://www.cpepesc-lorraine.fr/chauve_souris_info.html))

### Chauve-souris Info

D'avril à août, les femelles se regroupent parfois dans les bâtiments pour mettre bas. Cela peut occasionner du bruit (déplacement des individus, cris « sociaux » de communication entre individus), des déjections et de l'urine. La gêne occasionnée va durer quelques mois, le temps que les femelles élèvent leurs petits. Il est donc nécessaire d'être patient.

Vous avez des questions sur les chauves-souris : comment cohabiter en bonne entente avec elles, que faire quand on trouve une chauve-souris en difficulté ?

**Contactez la CPEPESC Lorraine au 06.43.68.91.00 ou par mail à [chauve-souris-info@cpepesc-lorraine.fr](mailto:chauve-souris-info@cpepesc-lorraine.fr)**



# Vie de la réserve



© A. DISS

## Vitrine d'affichage

Deux vitrines d'affichage seront installées aux entrées principales de la RNR, afin de faire part aux visiteurs des actualités de la réserve.

## Point sur la réglementation en place

Depuis la création de la Réserve Naturelle de la Côte de Delme, il existe une réglementation spécifique liée au Code de l'Environnement et qui interdit entre autres sur tous les terrains :

- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur (hors chemins communaux),
- d'abandonner des débris de toute nature,
- les chiens non tenus en laisse, d'avril à octobre,
- le campement, le feu et les dégradations de toute nature,
- le dérangement des animaux non domestiques,
- le prélèvement et l'introduction d'espèces animales et végétales,
- le prélèvement de fossiles.

Les activités forestières, agricoles et cynégétiques s'exercent conformément aux usages en vigueur.

Merci de nous aider à préserver ce patrimoine naturel en respectant ce règlement.

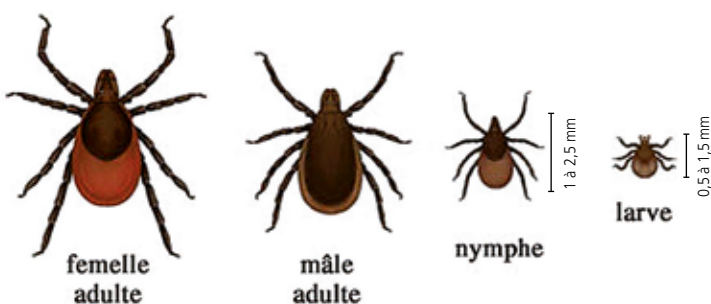
Les contrevenants s'exposent à une amende.



## Gare aux tiques

Afin de vous prémunir des morsures de tiques qui peuvent survenir sur le site, nous vous recommandons de :

- porter des vêtements couvrants clairs, des chaussures fermées. L'astuce consiste aussi à enfiler le bas du pantalon dans les chaussettes évitant de laisser la peau à découvert,
- réaliser un examen minutieux du corps pour repérer et retirer le plus tôt possible la tique,
- en cas de présence d'une tique accrochée à la peau, l'extraire au plus vite à l'aide d'un tiretique, vendu en pharmacie ou, à défaut, d'une pince à épiler puis désinfecter la zone piquée. Ne la retirez pas à la main, n'appliquez pas d'alcool ni d'éther dessus,
- surveillez plusieurs jours après la morsure. Si une forte rougeur s'étend sur le corps et/ou des symptômes grippaux se manifestent (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires, courbatures) consultez un médecin.



## Programme Citique

**CITIQUE est un programme de recherche participative sur les tiques qui a pour objectif de mieux connaître ces acariens porteurs de nombreux agents infectieux transmissibles à l'Homme et à l'animal, dont les bactéries responsables de la maladie de Lyme.**

En envoyant la tique qui vous a piqué, ou qui a piqué un animal, vous aidez les chercheurs à mieux connaître l'écologie des tiques et les maladies qu'elles transmettent.

**Signaler une piqûre de tique, c'est simple et rapide !**

Connectez-vous au site : [www.citique.fr/signaler](http://www.citique.fr/signaler) ou à l'application « **Signalement Tique** » disponible pour ios et android.

**LA LETTRE D'INFORMATION DE LA RÉSERVE NATURELLE RÉGIONALE DE LA CÔTE DE DELME EST ÉDITÉE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE LORRAINE**

Siège social :  
3, rue président Robert

Schuman

57400 SARREBOURG

[www.cen-lorraine.fr](http://www.cen-lorraine.fr)

[censarrebourg@cren-lorraine.fr](mailto:censarrebourg@cren-lorraine.fr)

Directeur de la publication :

**Alain SALVI,**

Président du CEN Lorraine

Rédaction : **Anne DISS**

**Marie TRIBOUT**

Comité de lecture :

**Pierre-Emmanuel BASTIEN**

**Armand BEMER**

**Véronique CORSYN**

**Mathieu GAILLARD**

**Marie-Hélène**

**RABEMANANJARA**

**Alain SALVI**

**Rachel SELINGER-LOOTEN**

**Claire TURCK**

**Pierre WERNAIN**

Conception :

**atelier Toucan-Toucan**

Impression :

**Région Grand Est**

Dépôt légal 2018